

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 291

présenté par
M. Fasquelle et M. Bénisti

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination et de cohérence avec les amendements de suppression visant à conserver le système électoral actuel.